

**TABLEAU RÉSUMÉ D'INFORMATIONS ADMINISTRATIVE ET ÉCONOMIQUE
PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION PRODUCTIONS VÉGÉTALES**

CATÉGORIES	AVOINE (APA)
Période d'assurance	1 ^{er} août au 31 juillet
Minimum assurable	15 hectares annuellement, par catégorie ou en combinaison
Limite de protection	2009-2010 : 2,6 t/ha 2010-2011 : 2,5 t/ha 2011-2012 : 2,20 t/ha
Calendrier de paiement	Décembre (40 %) Avril (70 %) Janvier (Final)

Année d'assurance	2009-2010 (Final)		2010-2011 (Final)		2011-2012	
Rendement du modèle	2,6 t/ha		2,5 t/ha		2,20 t/ha	
	\$/t	\$/ha	\$/t	\$/ha	\$/t	\$/ha
Revenu stabilisé	298,44	775,95	270,30	675,74	302,38	665,24
Revenu stabilisé ajusté ⁽¹⁾	295,25	767,65	258,82	647,04	289,55	637,02
Prix du marché	138,05	358,93	165,09	412,72	200,00	440,00
Compensation totale	157,20	408,72	93,73	234,32	89,55	197,02
1 ^{re} avance	déc 09	230,59	déc 10	161,03	déc 11	135,92
Ajustement						
2 ^e avance	avril 10	84,63	avril 11	17,51		
Ajustement						
FINAL	fév 11	93,50	janv 12	55,78		
TOTAL versé à ce jour		408,72		234,32		135,92
Compensation résiduelle		0,00		0,00		61,10
Nombre d'adhérents	3 138		3 181		2 767	
Unités compensables	93 851 ha		102 131 ha		83 826 ha	

Contribution totale ASRA ⁽²⁾		98,85		96,46		95,18
Moins crédit de contribution						
Contribution nette ASRA après crédits		98,85		96,46		95,18
1 ^{re} retenue	déc 09	126,08	déc 10	102,74	déc 11	95,18
2 ^o retenue	avril 10	-27,23	déc 11	-6,28		
3 ^o retenue						
4 ^o retenue						
5 ^o retenue						
TOTAL retenu à ce jour		98,85		96,46		95,18
Contribution résiduelle		0,00		0,00		0,00
Unités cotisables	94 765 ha		102 131 ha		83 826 ha	

REMARQUES	(1) Le revenu stabilisé est ajusté à la baisse pour tenir compte des montants versés par d'autres programmes. Toutefois, les taux de contribution sont réduits du tiers des montants correspondant à ces ajustements. L'ajustement du revenu stabilisé est attribuable aux programmes suivants : 2009-2010 : Agri-invest. 2009 2010-2011 : Agri-invest. 2010, Agri-Québec 2010 2011-2012 : Agri-invest. 2011, Agri-Québec 2011
	(2) Taux de contribution pour les unités excédant 899,1 ha (toutes catégories confondues) : 2010-2011 : 132,01 \$/ha 2011-2012 : 141,47 \$/ha
Mise à jour des prévisions de compensation : 30 janvier 2012	

Note 1 : Les montants de compensation calculés dans le cadre du programme complémentaire ASRA doivent être diminués des montants octroyés individuellement en vertu du programme Agri-stabilité.

Note 2 : La Financière agricole du Québec décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ces prévisions.

Dernière mise à jour du tableau : 30 janvier 2012